



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ÉLECTIONS RÉGIONALES

20 & 27 JUN 2021



**Pour des Régions
en pointe sur l'artisanat
et l'économie de proximité**

CONTRIBUTION DU RÉSEAU DES CMA



LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT, UN ENJEU MAJEUR DES TERRITOIRES

Les chambres de métiers et de l'artisanat souhaitent réaffirmer leur volonté d'agir conjointement avec les conseils régionaux pour soutenir le développement des territoires et promouvoir l'artisanat comme secteur économique majeur. L'enjeu du développement économique est crucial pour la prochaine mandature des conseils régionaux qui devront assurer la relance sur leur territoire.

Le réseau des CMA s'appuie sur plus de 300 points d'accueil, 2 500 chefs d'entreprise élus par leurs pairs et 11 000 collaborateurs au service des artisans. 136 centres de formation des CMA : le réseau des CMA est le premier acteur de l'apprentissage en France. Les CMA accompagnent au quotidien les entreprises artisanales, leurs dirigeants et salariés, les apprentis et les porteurs d'un projet dans l'artisanat. Elles interviennent aux côtés des collectivités et des acteurs locaux pour définir les stratégies et solutions répondant aux enjeux de développement du territoire.

Soutenir l'artisanat, c'est investir sur la stabilité territoriale avec des entreprises qui misent sur l'humain à travers la formation à des métiers d'avenir et la fidélisation de leurs salariés. L'économie réelle constitue une réponse aux attentes des consommateurs d'aujourd'hui. Les artisans, naturellement ancrés sur leur territoire contribuent au développement local et à son attractivité notamment touristique par la valorisation du patrimoine et des savoir-faire.

Demain, lorsque les exécutifs régionaux débiteront leur nouvelle mandature, le réseau des CMA sera présent pour agir, concrètement et rapidement, en faveur d'un développement harmonieux et dynamique pour vos territoires.

Boulangers, plombiers, garagistes, bouchers, coiffeurs, fleuristes, taxis, maçons, réparateurs de vélo, mais aussi entreprises de la métallurgie, de la mécanique de précision, de nouvelles technologies, tous les artisans relevant des 500 activités artisanales animent les territoires, garantissent la qualité de vie de leurs habitants et apportent des services de proximité aux entreprises et aux touristes.

Présents dans les grands centres urbains, dans les zones rurales, dans les Outre-mer, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans les centres-villes, les entreprises artisanales participent au dynamisme local avec des services et des emplois pour la plupart non-délocalisables, préservent le lien social et créent de la richesse.

Le rôle structurant de l'artisanat dans les territoires va au-delà de sa fonction économique. Les entreprises artisanales sont autant de structures de formation réparties sur tout le territoire, garantissant aux jeunes des métiers d'avenir, et un équipement de services de proximité permettant d'attirer et de préserver des populations sur le territoire.

QUELQUES CHIFFRES ...



1,7 MILION

entreprises artisanales
sur le territoire national



3,1 MILIONS

d'actifs



1/3

des entreprises créées
sont artisanales



260 000

porteurs de projet
accompagnés
chaque année



136

Centres de Formation
des Apprentis



140 000

apprentis formés
chaque année



92 %

des élus locaux
reconnaissent
l'expertise des CMA



10 000

autodiagnostic et



+ de **6 000**

diagnostics numériques
réalisés par les CMA



30 %

des exportateurs
français sont des
entreprises artisanales



L'ARTISANAT AU SERVICE DE LA RÉGION

Les effets de la crise ont confirmé l'intérêt des citoyens pour l'économie de proximité, les produits locaux, une consommation responsable et plus écologique. L'artisanat répond à ces enjeux et mérite une politique de soutien ambitieuse.

Si les grandes entreprises peuvent souvent compter sur les soutiens nationaux, notamment dans le cadre du plan France Relance, l'artisanat ne dispose pas de politique propre de la part de l'Etat. **Les conseils régionaux représentent l'échelon stratégique pour intervenir au bénéfice du secteur de l'artisanat et des artisans notamment à travers un « Volet artisanat » intégré au SRDEII.**



Propositions :

■ Développer l'artisanat de proximité :

- **Miser sur le développement des TPE et PME artisanales** : au-delà de la création de son propre emploi, ces entreprises, qui produisent, transforment, réparent, génèrent localement de la valeur ajoutée, emploient et forment. Les politiques en faveur de l'économie de proximité ne doivent ainsi pas se concentrer exclusivement sur le soutien à l'économie sociale et solidaire ;
- **Miser sur la reprise d'entreprise** pour favoriser la conservation d'un tissu d'entreprises structuré et pérenne et de savoir-faire stratégiques avec un effort particulier pour les territoires peu denses (Le taux de réussite à cinq ans est plus élevé pour la reprise que pour la création) ;
- **Favoriser la transmission d'entreprise** : accompagner les chefs d'entreprise à anticiper leur cession et assurer la pérennité des entreprises artisanales dans tous les territoires ;



- **Soutenir les projets de modernisation** : en créant un fonds de soutien à l'artisanat consacré aux investissements liés à la modernisation des outils de production et de commercialisation (digitalisation), à la rénovation et la mise aux normes et à l'accessibilité des locaux, à la transition écologique des entreprises de proximité.

■ Accompagner l'artisanat vers les enjeux de la transition écologique et de la transition numérique :

- Accompagner les entreprises pour leur permettre de s'adapter aux besoins et attentes des consommateurs et de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux et européens de développement durable. Au-delà des mécanismes mis en place par l'Etat et ses Agences, il est essentiel que la Région impulse, accompagne, valorise ces transitions ... S'appuyer sur l'artisanat pour réussir ces transitions, c'est investir sur l'avenir et l'économie réelle ;
- Avec des produits durables fabriqués en France, la promotion de circuits de proximité et la préservation des ressources de matières premières, l'économie circulaire est dans l'ADN même des entreprises artisanales ;
- Promouvoir la réparation et l'allongement de la durée de vie des produits à travers l'action Répar'acteurs. En effet, en prolongeant la durée de vie des biens de consommation courante, les artisans sont de véritables ambassadeurs et acteurs de l'économie circulaire auprès de leurs clients et dans leur territoire. Pour la Région, développer le dispositif Répar'Acteurs c'est :
 - Encourager l'économie de proximité (lien social, emplois locaux) ;
 - Mobiliser les consommateurs autour des enjeux du développement durable ;
 - Réduire la consommation des ressources (matières premières, eau, énergies) liées à la fabrication et à la production des déchets ;
 - Consommer mieux en prolongeant la durée de vie des produits et objets.

■ Valoriser l'artisanat au sein des filières : l'artisanat doit être un élément des stratégies de filières :

- **Décliner et adapter les dispositifs d'aides** et d'accompagnement pour les entreprises artisanales, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des accords de relance entre l'Etat et les régions ;
- **Favoriser la mise en réseau** entre entreprises au sein des filières (cartographie des besoins et des savoir-faire, B to B, mutualisation, accompagnement sur le développement de projets communs, etc.) ;
- **Donner accès aux entreprises artisanales aux dispositifs d'innovation** pilotés par la région et intégrer systématiquement les entreprises artisanales dans les organes de gouvernance de ces dispositifs, y compris les pôles de compétitivité ;
- **Permettre aux entreprises à potentiel de croissance et de recrutement d'accélérer leur développement** par des mécanismes d'accompagnement individualisés fondés sur l'identification des atouts et des besoins dans le cadre du diagnostic d'approche globale Performa proposé par les CMA.

■ Créer les conditions favorables au développement de l'artisanat :

- **Prendre** spécifiquement en compte les besoins des entreprises artisanales dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires et sa mise en œuvre et dans les programmes régionaux de revitalisation des centres-villes ;
- **Prévoir**, avec les CMA, un dispositif d'appui en ingénierie des communes et intercommunalités pour la réalisation de leur projet de revitalisation ou de réimplantation d'activités artisanales.

■ Assurer l'accès des entreprises artisanales aux marchés publics gérés par le Conseil Régional :

- **Créer un Small Business Act régional** qui mette en œuvre des mesures facilitant l'accès des entreprises aux marchés publics : critères RSE, allotissement, etc. ;
- **Mettre en œuvre des mécanismes d'approvisionnement local** accessibles aux artisans pour la restauration collective des établissements gérés par le Conseil Régional.

■ Valoriser les savoir-faire artisanaux :

- **Instaurer, avec les CMA, un accompagnement spécifique à l'export** pour les entreprises artisanales ;
- **Intégrer les savoir-faire artisanaux dans les politiques touristiques** auprès des agences régionales du tourisme à travers la valorisation des produits locaux, la découverte de savoir-faire, le tourisme créatif et la visite d'entreprise ;
- **Promouvoir les labels de qualité de l'artisanat** ;
- **Valoriser l'artisanat d'art dans les politiques culturelles régionales** (musées, événements, découverte des savoir-faire pour les scolaires, etc.) ;
- **S'appuyer sur le modèle artisanal et les savoir-faire des artisans pour accompagner le développement économique des collectivités étrangères** dans le cadre de la coopération décentralisée.



LES CMA ET LES RÉGIONS ENSEMBLE POUR DÉVELOPPER L'ARTISANAT

L'action des CMA de Région s'inscrit en complémentarité de celle du Conseil Régional et des orientations du SRDEII. La mise en œuvre de cette action est garantie par la signature de conventions entre les régions et les chambres de métiers et de l'artisanat de région.

Les CMA sont aux côtés des conseils régionaux pour l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et actions de soutien, d'accompagnement et de promotion de l'artisanat.

■ **Les Conseils Régionaux peuvent s'appuyer sur les CMA pour la définition et le suivi des stratégies régionales au sein des SRDEII, des SRADET et des programmes européens à travers :**

- Les données issues des observatoires de l'artisanat et des territoires tenus par toutes les CMA qui peuvent nourrir les diagnostics et études d'impact des orientations et stratégies régionales ;
- Le recensement des besoins et problématiques des entreprises artisanales effectué dans le cadre des contacts réguliers qu'elles ont avec les entreprises et les enquêtes ciblées qu'elles réalisent permettent de calibrer et adapter les dispositifs d'aides et d'accompagnement ;
- La connaissance des spécificités territoriales du tissu artisanal des territoires et collectivités infrarégionaux.

■ **Les CMA, opérateurs du dernier kilomètre, sont le contact privilégié des entreprises artisanales pour relayer auprès d'elles les politiques régionales auprès des entreprises artisanales :**

- Communication, sensibilisation, orientation sur les dispositifs régionaux ;
- Guichet unique et appui en ingénierie pour diffuser les aides du Conseil Régional auprès des entreprises artisanales ;
- Mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement du Conseil Régional auprès des entreprises artisanales grâce à une offre de services structurée et des outils spécifiquement adaptés au secteur artisanal.

■ **Les CMA en tant qu'opérateur de l'export, interlocuteur privilégié des TPE artisanales dans les démarches de développement international**

Il existe une forte compétence en matière de développement et d'accompagnement à l'international dans le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat qui va de l'appui technique des formalités à

l'export à la mise en place d'opérations export collectives et individuelles vers le grand export, mais également vers les marchés de proximité.

- Services orientés vers l'information-sensibilisation, la formation, le diagnostic export, les études de marchés, les opérations collectives export et l'accompagnement individuel ;
- Ciblage des métiers de luxe, de la décoration et de l'alimentaire pour la promotion de l'exportation sur les marchés nord-américains, asiatiques et du Moyen-Orient ;
- Services axés vers l'appui aux primo-exportateurs et la participation à des salons ou missions de prospection ;
- Valorisation et promotion de l'art de vivre à la française ;
- Mobilisation aux côtés de la Team France Export en régions en proposant des solutions d'accompagnement à l'international et très forte mobilisation dans le déploiement du chèque relance export et de l'assurance prospection accompagnement (APA).

■ **Agir ensemble pour favoriser la mobilisation des fonds européens au bénéfice de projets structurants pour l'artisanat :**

- **Les CMA peuvent constituer le guichet unique des entreprises artisanales sollicitant des fonds structurels pour leur dispenser l'appui en ingénierie nécessaire**, les exigences en terme de montage de projet, de reporting et de contrôle étant souvent dissuasives pour les toutes petites entreprises artisanales ;
- **La création d'un organe de concertation CMA - Conseil Régional** permettrait de faciliter la mise en place d'outils de gestion et de suivi adaptés et de proposer des simplifications des règles de gestion ;
- L'association de la CMA aux comités de suivi interfonds constitue le moyen de fluidifier l'information entre porteurs de projets et autorité de gestion.



AVEC L'ARTISANAT, VOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

En matière d'apprentissage, d'orientation, de formation professionnelle et d'accès à l'emploi, les chambres de métiers et de l'artisanat

souhaitent poursuivre le partenariat initié avec les Conseils Régionaux depuis de nombreuses années. Dans le cadre des mesures issues de la Loi pour choisir son avenir professionnel, des nouvelles modalités et des nouveaux outils ont été mis en œuvre, le réseau des CMA appelle plus particulièrement l'attention des Régions sur les aspects suivants :

■ En matière d'apprentissage



La réseau des CMA est riche de 136 centres de formation, qui forment 100 000 apprentis en proximité sur l'ensemble des territoires. Les Régions ont désormais la capacité d'apporter une contribution au financement de l'apprentissage :

- Au titre des dépenses de fonctionnement dès lors que des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le nécessitent ;
- Au titre des dépenses d'investissement et d'adaptation des matériels et outils pédagogiques pour contribuer à faire des CFA de véritables pôles d'excellence, notamment dans le domaine du numérique.

Le réseau des CMA souhaite engager une réflexion de long terme avec les Régions, en relation avec les OPCO, afin de définir des politiques d'investissement au service du développement de l'apprentissage et des innovations en formation.

■ En matière d'orientation

Les Conseils Régionaux se vont vus dotés d'une compétence élargie en matière d'information sur les métiers et les formations.

Le réseau des CMA rappelle sa participation au service public régional de l'orientation et souhaite engager avec les Régions des actions de promotion en faveur des métiers de l'artisanat qui sont porteurs sur les territoires.

CMA France souhaite également que les Régions poursuivent leur implication en faveur de l'apprentissage et de l'excellence de cette voie

de formation pour tous les publics, en soutenant les opérations dont les CMA sont à l'initiative ou partie prenante : prépa-apprentissage, concours, échanges internationaux, ...

■ En matière de formation continue et d'accès à l'emploi

Les CMA ont été au rendez-vous, dans toutes les régions, dès lors qu'elles ont été associées à la définition et au déploiement des formations organisées dans le cadre des pactes régionaux d'investissements dans les compétences. Dans le contexte de la relance économique sur les territoires, le réseau des CMA souhaite s'engager auprès des Régions :

- Pour l'accompagnement renforcé des décrocheurs, et à l'accompagnement des adultes en reconversion professionnelle ;
- Pour apporter un appui aux entreprises du secteur artisanal via le plan de développement des compétences (prioriser les secteurs porteurs d'emploi non délocalisables) et un accompagnement à la définition des besoins en compétences ;
- Pour accompagner par la formation les créateurs et repreneurs d'entreprises.

■ Les Régions pourront s'appuyer sur le réseau des CMA

- Leader de la formation par apprentissage ;
- Acteur majeur de l'orientation vers les métiers de l'artisanat ;
- Opérateur de formation aux métiers de l'artisanat, tout au long de la vie ;
- Acteur des dynamiques territoriales de l'emploi et des compétences.

- Pour diffuser nos valeurs communes : accompagnement, proximité et territoire ;
- Pour promouvoir les métiers de l'artisanat : des métiers en pleine évolution qui recrutent / « porteurs » ;
- Pour être présents dans tous les départements et apporter notre connaissance fine des entreprises et de leurs besoins en compétences.



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

Avec
le réseau des MA,
l'Artisanat a de l'avenir

RETROUVEZ-NOUS SUR

ARTISANAT.FR -     